

Beaucaire, le **15 AVR. 2026**

Objet : Avenant n°1 – Lot4 « Cyber Risques » - Marché n°2025-08-25

DECISION N° 094-2026
(1.1 Marchés publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, particulièrement les articles L5211-9 relatif au Président et L5211-10 relatif au bureau ;
- Vu** les articles L2194-1 à L2194-3 et R2194-2 à R2194-1 à R2194-10 du Code de la commande publique relatifs à la modification d'un marché ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Vu** la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;
- Vu** la délibération n°25-132 du 15 décembre 2025 portant attribution du marché n°2025-08-25 « Assurances », particulièrement le lot n°4 « Cyber risque » au groupement conjoint SARRE ET MOSELLE, DATTAK et WAKAM, pour une durée de 4 ans, soit les années 2026 à 2029 ;
- Vu** le courrier du 31 mars 2026 transmis par mail du 9 avril 2026, dont l'objet est « Information relative à la continuité du dispositif d'assurance cyber – N°de contrat 25082900011 » ;
- Vu** l'avenant n°1 au lot n°4 « Cyber Risque », tel que ci-annexé ;

Considérant :

- Le retrait du marché français du cotraitant l'assureur WAKAM dans un cadre de recentrage de ses activités sur le Royaume-Uni et le portage du risque repris par l'assureur SOMPO à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- La substitution d'un membre du groupement titulaire ;
- La nécessité d'enregistrer la substitution par un avenant ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 au lot n°4 « Cyber Risques », tel que ci-annexé, relatif à la substitution du membre du groupement conjoint titulaire, assureur WAKAM par l'assureur SOMPO SI INSURANCE, SIRET 98456576200031 ;

Article 2 : D'indiquer que cet avenant est sans incidences financières ;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.

MARCHÉS PUBLICS

AVENANT N° 1 – Lot 4 – « Cyber risques »

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire
Tel : 04.66.59.54.54
juridique@laterredargence.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement conjoint :

- SARRE ET MOSELLE SAS, courtier mandataire, domicilié 17 bis Avenue Poincare à Sarrebourg (57400), SIRET 301 573 143 00023, représentée par Sandrine GOBBO, MANDATAIRE
- DATTAK, courtier gestionnaire, domicilié 67 boulevard Lannes à Paris (75016), SIRET 907 857 817 00031
- WAKAM, assureur porteur du risque à 100%, domicilié 120-122 rue Réaumur à Paris (75002), SIRET 562 117 085 00034

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: n°2025-08-25 « Assurances », lot n°4 « Cyber risques »
- Date de la notification du marché public : 23/12/2025
- Durée d'exécution du marché public : 4 ans, années 2026 à 2029.

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Substitution d'un cocontractant dans le groupement titulaire du lot n°4, tel que prévu par l'article L2194-1 du Code de la commande publique ;

Le lot a été attribué au groupement conjoint constitué des personnes morales SARRE MOSELLE, DATTAK et WAKAM.

Suite au retrait du marché français de l'assureur WAKAM, le risque sera porté par l'assureur SOMPO SI INSURANCE, à compter du 1^{er} janvier 2027.

A compter du 1^{er} janvier 2027, le titulaire du lot n°4 « Cyber risque » sera le groupement SARRE MOSELLE, DATTAK et SOMPO :

- SARRE ET MOSELLE SAS, courtier mandataire, domicilié 17 bis Avenue Poincare à Sarrebourg (57400), SIRET 301 573 143 00023, représentée par Sandrine GOBBO, MANDATAIRE
- DATTAK, courtier gestionnaire, domicilié 67 boulevard Lannes à Paris (75016), SIRET 907 857 817 00031
- SOMPO SI INSURANCE, 4 Square Edouard VII, 75009 PARIS, SIRET 98456576200031

L'avenant est sans incidence financière.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MULLER MELANIE SOUSCRIPTRICE MARCHES PUBLICS	SARREBOURG, LE 15/04/2026	Mélanie MULLER <small>Signature numérique de Mélanie MULLER Date : 2026.04.15 10:23:35 +02'00'</small>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Beaucaire, **15 AVR. 2026**

Signature

Juan MARTINEZ, Président



■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)